Documents EUR1 et ATR



Document EUR1

Le document EUR1 est un certificat de circulation qui permet à des marchandises de circuler en bénéficiant de droit de douane réduits (voir nuls) dans les pays ayant conclu des accords préférentiels sur la base de la réciprocité avec l'Union Européenne.

Il peut être considéré comme un certificat d'origine et doit être visé par le bureau des douanes de sortie au moment de l'accomplissement des formalités douanières export.

C'est l'exportateur qui rédige le document, c'est lui qui est responsable des données mentionnées.

Pour qu'il soit possible d'établir un formulaire EUR1, deux conditions doivent être respectées :

Il doit exister entre l'Union Européenne et le pays tiers un accord prévoyant l'utilisation de ce document (liste des pays par zone ci-dessous)

les produits concernés doivent être originaire de l'Union Européenne ou du pays tiers.

Liste des Pays par Zone

Pays de l'AELE, Iles Féroé, EEE

Suisse (CH) - Norvège (NO) - Islande (IS) - Liechtenstein (LI) - Iles Féroé (FO)

Pays méditerranéens

Tunisie (TN) – Maroc (MA) – Algérie (DZ) – Égypte (EG) – Jordanie (JO) – Israël (IL) – Andorre (AD) – Liban (LB) – Syrie (SY)

Pays des Balkans occidentaux

Ancienne République Yougoslave de Macédoine FYROM (MK) – Albanie (AL) – Monténégro (ME) – Bosnie -Herzégovine (BA) – Serbie (RS) – Kosovo (XK)

Pays du partenariat oriental

Moldavie (MD) - Géorgie (GE) - Ukraine (UA)

Zone Amériques

Mexique (MX) – Chili (CL) – Pérou (PE) – Colombie (CO) – Équateur (EC) – Honduras (HN) – Nicaragua (NI) – Panama (PA) – El Salvador (SV) – Costa Rica (CR) – Guatemala (GT)

Zone Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP)

CARIFORUM (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, République Dominicaine, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinidad-et Tobago)

Papouasie - Nouvelle-Guinée (PG) - îles Fidji (FJ) - Seychelles (SC), Zimbabwe (ZW), Maurice (MU) - Madagascar (MG)

Afrique du Sud (ZA) - Botswana (BW) - Lesotho (LS) - Namibie (NA) - Swaziland (SZ) - Cameroun



Document EUR1

			Pa	ays de départ		
	Nom et adress de l'expéditeur				Pays d'arrivée	
	CERTIFICAT	CIRCULATION	DES MARCHAND	DISES	cerfa N°11009 *01	
VIBC	Exportateur (nom, adresse complète, s)	EUR.1 Nº A 000.000				
tionner ∞en		Consulter les notes au verso a ant de remplir le formulaire				
bjets ou mer		Certificat utilis	2. Certificat utilisé dans les écoges préférentiels entre			
les marchandises non embailees, indiquer le nombre d'objets ou mentionner «en vrao»		-	е	et .	FRANCE	
indiquer le	Destinataire (nom, adresse complète, pays) (mention facultative)	(indiquer les pays, groupes de pays ou territoires concernés)			(ai la marahandiae act	
on emballée			de pays ou territoire uits sont considérés	Pays, groupe de pays territoire de destination	ou bien	
chandises n		Commo Origina	4		COMMUNAUTE EUROPEENNE	
Pour les mar					(si la marchandise est produite dans la CEE)	
a) Décrire le	contenu du colis	7. Observations				
b) Si il contiei alors listez le	nt divers articles			Poids brut		
	vois concerne			par colis		
les colis (ex:	s : numérotez Colis # 1) et ontenu de chacun narques, numéros, nombre et	nature des colis (¹).	9. Masse brute (kg	10. Factures		
	puis Colis #2) narchandises	()	autre mesure (I,		tative)	
					Total .	
					Signature et cachet	
on l'exigent.		T			Signature et cachet de l'entreprise	
Texportati	11. VISA DE LA DOUANE		12. DÉCLARATION	N DE L'EXPORTATEUR		
ou territoire	Déclaration certifiée conforme Document d'exportation (²)		ci-dessus remp	léclare que les marchandises of lissent les conditions requises résent certificat.		
du pays ou	Modèle n°	/	, obtainen da p	Joseph Gottinisa.		
ationales	du Bureau de douane:	Cachet 1				
u səjbə sə	Pays ou territoire de délivrance:	``'	Α	le		
it lorsque	À, le					
ir seulemer	(signature)			(signature)		
	(1) Pour les marchandises non emballées, indiquer le nombre d'objets ou mentionner «en vrac». A remplir seulement lorsque les règles nationales du pays ou territoire d'exportation l'exigent.					
	"La loi № 78-17 du 6 jahvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès e				ertant.fr	
Depu:			nays	avec plus		
als 35 ans,	notre réseau livre sur les <mark>5 con</mark> t	tinents et de	ans 200 P			
	re reseau livre sur les 5 con	Hillos	SOU	JRIEZ, NOUS	S VOUS LIVRONS!	



Document ATR

Formalité internationale - Accords Union Européenne - Turquie (ATR)

L'union douanière Union Européenne-Turquie instaure la libre circulation des marchandises échangées entre les deux parties. Cette libre circulation des marchandises couvertes par l'union douanière est accordée uniquement sur présentation du certificat de circulation ATR.

Ainsi, le document ATR s'utilise pour les envois de marchandises en provenance de l'Union Européenne et à destination de la Turquie exclusivement.

Il permet au destinataire des marchandises (importateur) de bénéficier de réduction ou d'exonération des droits de douane.

Si l'exportateur fait le choix de ne pas établir de certificat ATR, c'est le régime de droit commun qui s'appliquera à l'importation dans l'autre partie de l'union douanière Union Européenne-Turquie.

Démarches

Le certificat ATR doit être rempli par l'exportateur de l'Union Européenne, seul document permettant à l'importateur Turc de bénéficier de l'annulation ou de réduction des droits de douane.

Le certificat ATR n'attestant pas de l'origne des produits, il est important de s'assurer que la marchandise a été fabriquée en Union Européenne en demandant au fournisseur qu'il l'inscrivesur sa facture ou sa déclaration du fournisseur. Cette déclaration du fournisseur sera utilisée par l'exportateur comme élément de preuve de l'origine des marchandises.

La douane vise l'ATR et peut, si elle le désire, pratiquer un contrôle des marchandises afin de vérifier si les conditions requises pour le visa d'un certificat ATRsont remplies.

La douane peut aussi réclamer toute pièce justificative ou procéder à tout contrôle qu'elle juge utile.

